



Décisions du Conseil intercommunal

Le Comité de direction informe les électeurs que les délégués des communes membres de l'AERA, dans leur séance du 23 juin 2026, ont pris les décisions suivantes :

- **Préavis n° 2026-02 relatif au rapport de gestion 2025**
 1. D'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 tels que présentés ;
 2. De donner décharge au Comité de direction pour sa gestion.
- **Préavis n° 2026-03 relatif à la demande d'un crédit de réalisation pour les installations photovoltaïques sur les bassins de la STEP de l'AERA**
 1. D'accorder au CODIR un crédit de CHF 1'461.000.- HT pour la réalisation des installations photovoltaïques sur les bassins de la STEP de l'AERA ;
 2. D'approuver le financement tel que proposé.
- **Préavis n° 2026-04 relatif à la demande d'un crédit de réalisation de construction du déversoir d'orage et des aménagements connexes**
 1. D'accorder au CODIR un crédit de CHF 193'050.- HT pour la réalisation des travaux de construction du déversoir d'orage et des aménagements connexes ;
 2. D'approuver le financement tel que proposé.

Conformément aux articles 166ss LEDP, toute demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité de la commune, siège de l'association, accompagnée d'un exemplaire des listes de signatures, sous la signature d'au moins sept membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels, ou l'affichage dans le cas de l'article 167, alinéa 4.

Demeure réservé l'article 161 LEDP pour le budget, non soumis à référendum dans son entier, lequel peut être consulté auprès du siège de l'Association.

Au nom du Conseil de direction de l'AERA

La Présidente

M. Allora


ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES
DE LA RÉGION D'AIGLE | AERA

Le Secrétaire

P.O.
S. Chemouny